

# Réseau cyclable structurant Tours Métropole Val-de-Loire

Dossier de

concertation préalable

Du 27 novembre au 22 décembre 2023





Le **27 novembre 2023** s'ouvre une phase de concertation réglementaire pour le Réseau Cyclable Structurant (RCS) de Tours Métropole Val de Loire.

Cette étape décisive marque un nouveau pas vers la mise en service de **sept itinéraires cyclables**, dont la réalisation prévisionnelle va s'étendre sur le territoire métropolitain de 2024 à fin 2026.

Levier majeur de la transition écologique à l'échelle locale, le vélo est une priorité d'aménagement identifiée dans le Plan de Déplacement Urbain de la métropole tourangelle.

Deux itinéraires ont déjà fait l'objet d'une concertation réglementaire en décembre 2020 (itinéraire 9) et en avril 2021 (itinéraire 4). Ces itinéraires sont en cours de réalisation et seront complétés par les **cinq itinéraires** présentés dans ce dossier et soumis à concertation.

Jusqu'au 22 décembre 2023, les habitants de la Métropole sont invités à s'informer et donner leur avis sur ces 5 itinéraires.

Une réunion publique et d'autres rendez-vous sont programmés afin de permettre au public de venir à la rencontre de l'équipe projet.

**Ensemble, faisons de Tours Métropole un territoire cyclable !**

---

<b>1</b>	<b>LE RÉSEAU CYCLABLE STRUCTURANT</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>LES ITINÉRAIRES CYCLABLES SOUMIS À LA CONCERTATION</b>	<b>17</b>
	Une ambition inscrite au sein du Schéma Directeur Cyclable.	6		Synthèse des 5 itinéraires soumis à la concertation	18
	Un réseau pour faciliter les déplacements de tous.	8		Itinéraire 1 - Parçay Meslay / Tours	20
	Le financement du projet.	9		Itinéraire 2 - Mettray / Tours	22
				Itinéraire 3 - Chanceaux-sur-Choisille / Chambray-lès-Tours	26
<b>2</b>	<b>LES AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS</b>	<b>11</b>		Itinéraire 7 - Berthenay / Saint-Pierre-des-Corps	30
	Une redistribution de l'espace public.	12		Itinéraire 10 - La Membrolle-Sur-Choisille / Joué-Lès-Tours	34
	Quelques exemples de réalisations.	14	<b>4</b>	<b>LA CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE</b>	<b>39</b>
				Pourquoi une concertation réglementaire ?	40
				Pourquoi suis-je concernée ?	41
				Comment puis-je m'informer et participer ?	41
				Comment puis-je contribuer ?	42
				Quelle suite donnée à la concertation réglementaire ?	42



1

# **LE RÉSEAU CYCLABLE STRUCTURANT**

# Une ambition inscrite au sein du schéma directeur cyclable

**Tours Métropole Val de Loire poursuit depuis plusieurs années une politique cyclable ambitieuse intégrant les enjeux de mobilités, de cadre de vie et de transition écologique. Objectif : augmenter la pratique du vélo dans les trajets du quotidien.**

Le vélo s'est peu à peu imposé comme une réponse incontournable à de nombreux enjeux de société que sont la pollution, les embouteillages, l'encombrement de l'espace public, la santé publique, le cadre de vie, ou la préservation du pouvoir d'achat. Dès 2001, la communauté d'agglomération Tour(s)Plus a élaboré son premier schéma directeur cyclable, premier pas vers une politique cyclable ambitieuse intégrant les enjeux de mobilité, de cadre de vie, de tourisme ou encore de transition écologique.

## VERS UNE PART MODALE CYCLABLE DE 9%

Le diagnostic réalisé dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération tourangelle a clairement mis en exergue l'existence d'un fort potentiel de report modal vers les modes doux. Le vélo permet en particulier d'atteindre des distances pour lesquelles l'usage de la voiture demeure encore majoritaire. Ces déplacements étant aussi les plus nombreux, l'enjeu consiste à les cibler pour promouvoir l'usage du vélo. Restée relativement stable ces dernières années, comme l'a montré l'enquête mobilité de 2019, la part modale des déplacements qui s'effectuent en vélo sur le territoire métropolitain est estimée à 4%. Elle demeure très éloignée de l'objectif fixé par le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération tourangelle, approuvé en 2013, qui prévoyait d'atteindre 9% des déplacements en vélo à l'horizon 2023.

## UN RÉSEAU STRUCTURANT DE 350 KM

Concrétisation de cette ambition, un nouveau schéma directeur cyclable a été approuvé en Conseil métropolitain le 22 février 2022. Il intègre la réalisation d'un réseau structurant de 350 km. Conçu en toile d'araignée, le réseau cyclable structurant permettra à terme de relier rapidement toutes les communes de la métropole, de la périphérie au centre, ainsi que les communes périphériques entre elles. Des connexions avec les collectivités limitrophes sont également projetées.



## 350 KM DE RÉSEAU SÛR, BIEN IDENTIFIÉ, CONFORTABLE POUR SE DÉPLACER FACILEMENT

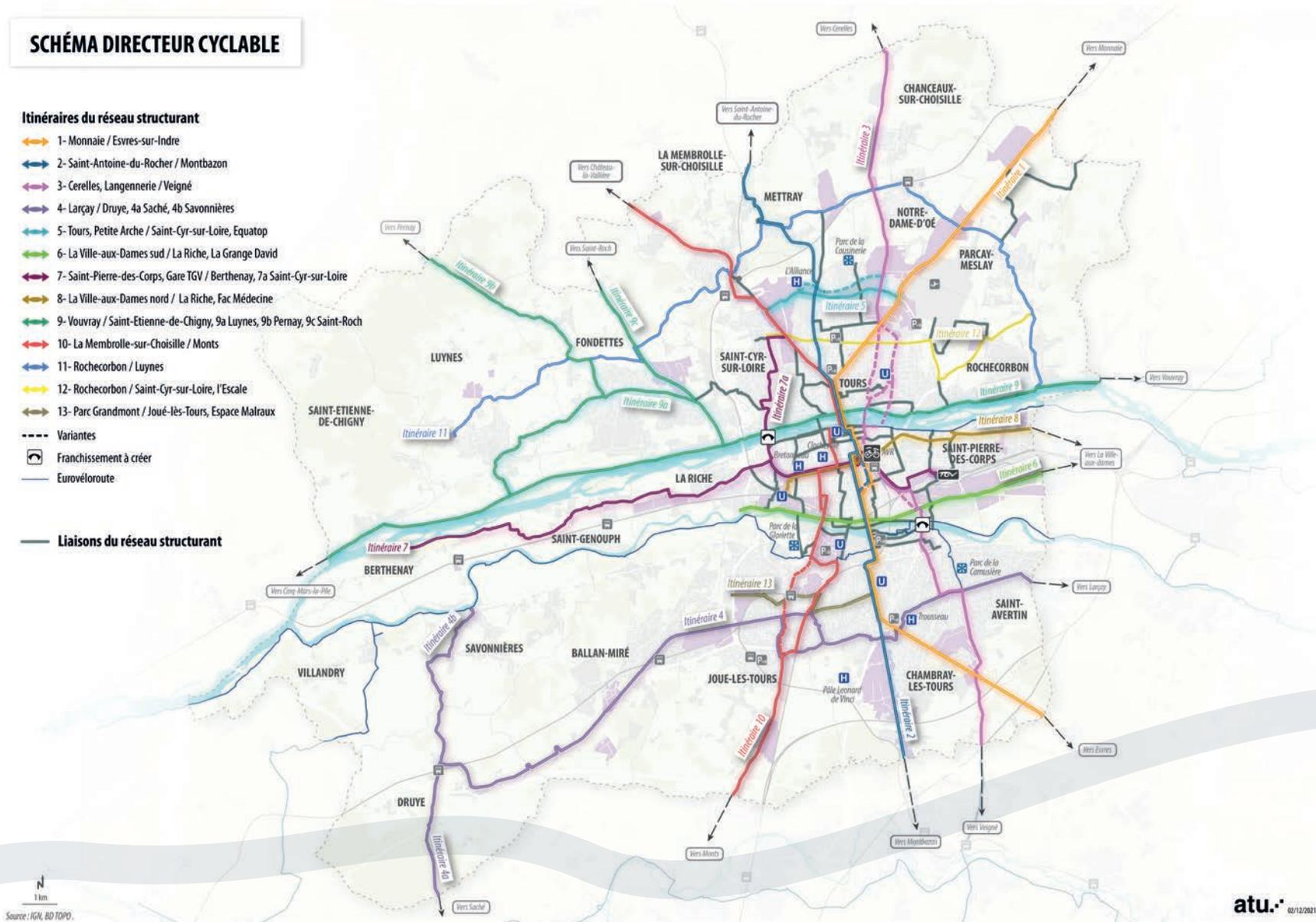
C'est dans cette dynamique que s'inscrit le projet de Réseau Cyclable Structurant : réaliser des aménagements cyclables confortables, sécurisés et continus sur des axes identifiés structurants. Ce projet doit permettre de franchir une nouvelle étape, en permettant au vélo de devenir une réelle alternative de déplacement sur le territoire.

## SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

### Itinéraires du réseau structurant

-  1- Monnaie / Esvres-sur-Indre
-  2- Saint-Antoine-du-Rocher / Montbazou
-  3- Cerelles, Langennerie / Veigné
-  4- Larçay / Druye, 4a Saché, 4b Savonnières
-  5- Tours, Petite Arche / Saint-Cyr-sur-Loire, Equatop
-  6- La Ville-aux-Dames sud / La Riche, La Grange David
-  7- Saint-Pierre-des-Corps, Gare TGV / Berthenay, 7a Saint-Cyr-sur-Loire
-  8- La Ville-aux-Dames nord / La Riche, Fac Médecine
-  9- Vouvray / Saint-Etienne-de-Chigny, 9a Luynes, 9b Pernay, 9c Saint-Roch
-  10- La Membrolle-sur-Choisille / Monts
-  11- Rochecorbon / Luynes
-  12- Rochecorbon / Saint-Cyr-sur-Loire, l'Escale
-  13- Parc Grandmont / Joué-lès-Tours, Espace Malraux
-  Variantes
-  Franchissement à créer
-  Eurovéloroute

### Liaisons du réseau structurant



# Un réseau cyclable structurant pour faciliter les déplacements de tous

Le Réseau Cyclable Structurant de Tours Métropole Val de Loire vise à développer la pratique du vélo pour tous ainsi que la portée des déplacements réalisés (moyennes et longues distances).

Les itinéraires réalisés seront sécurisés. Ils permettront à un maximum d'usagers, des plus jeunes aux plus anciens, pour tous les motifs de déplacements (quotidiens, de loisirs et touristiques) et pour toutes les pratiques (vélos électriques, vélos cargos, remorques) de se déplacer facilement aux quatre coins de la métropole.

## 1 RÉSEAU, 5 AMBITIONS MAJEURES



Assurer les continuités d'aménagement à partir du réseau existant en franchissant les principales coupures urbaines et naturelles et en se connectant aux territoires limitrophes



Permettre le rabattement vers les gares du territoire



Relier les pôles d'emploi majeurs et les zones d'activités



Desservir les établissements scolaires du secondaire et les pôles universitaires



Structurer une offre de liaisons cyclables de loisirs



# Le financement du projet

La réalisation du Réseau Cyclable Structurant est inscrite au sein de la politique de déplacements de Tours Métropole Val de Loire. Son financement est assuré par la collectivité à travers son plan d'investissement.

Tours Métropole Val de Loire assure le financement de la réalisation des études, des travaux ainsi que de l'entretien du futur réseau. Ces aménagements bénéficient par ailleurs de subventions (Europe, Etat, Région, ...).

Le budget prévisionnel consacré aux travaux de réalisation des 5 itinéraires soumis à la concertation est estimé à 59 millions d'euros hors taxe (valeur 2023).



## Les grandes étapes de la réalisation des 5 itinéraires soumis à concertation





2

# LES AMÉNAGEMENTS ENVISAGÉS

# Une redistribution de l'espace public

L'objectif est de pouvoir favoriser la pratique du vélo pour tous, qu'elle soit quotidienne, occasionnelle, professionnelle ou de loisirs, grâce à un réseau sécurisé, lisible et sans discontinuité.

Ainsi, le Réseau Cyclable Structurant de Tours Métropole Val de Loire permettra aux habitants d'effectuer leurs déplacements confortablement et sereinement en vélo au sein du territoire de la métropole.

## 5 OBJECTIFS ESSENTIELS

Les aménagements réalisés dans le cadre du Réseau Cyclable Structurant de Tours Métropole Val de Loire répondent à 5 objectifs majeurs :

- **Continuité**, assurée par des aménagements sur l'ensemble de l'itinéraire et un maillage entre le réseau structurant et les réseaux secondaires.
- **Sécurité**, grâce à une séparation des modes en privilégiant les pistes bidirectionnelles ou monodirectionnelles, ainsi qu'une attention particulière dans le traitement des intersections.
- **Performance**, assurée notamment par des trajets directs et la priorité des modes doux aux intersections.
- **Confort**, grâce notamment à des revêtements adaptés à la pratique du vélo.
- **Lisibilité**, assurée notamment par un revêtement identifiable et un jalonnement régulier.



**Le projet répond à la nécessité de sécurisation et de partage de l'espace public tout en garantissant un cadre de vie amélioré.**

L'insertion des aménagements cyclables nécessite de repenser l'espace public. Plusieurs leviers peuvent être actionnés :

- **Redimensionnement de fonctionnalité (ex : réduction largeur de voirie, ...)**
- **Suppression de fonctionnalité (ex : stationnement, ...)**
- **Modification du plan de circulation**
- **Acquisition foncière**

## STATIONNEMENT

Les suppressions de stationnement concernent particulièrement le centre de Tours, où les largeurs des rues sont particulièrement contraignantes.

La mise en œuvre des aménagements nécessitera la suppression d'environ 530 places de stationnement à Tours, et Saint-Cyr-sur-Loire dans les rues suivantes :

- **Boulevard De Gaulle à Saint-Cyr-sur-Loire** (environ 50 places)
- **Avenue Maginot** (environ 55 places)
- **Haut de la Tranchée** (environ 30 places)
- **Rue Marceau** (environ 40 places)
- **Rue Palissy** (environ 20 places)
- **Avenue Grammont, entre Jaurès et Liberté** (environ 125 places)
- **Rue E. Vaillant** (environ 85 places)
- **Rue A. Chevalier** (environ 75 places)

Dans la mesure du possible, le projet cherche à restituer des places au plus près. Les places PMR ainsi que les espaces de livraisons seront repositionnés.

Les études à venir permettront d'affiner le bilan stationnement.

## ACQUISITIONS FONCIÈRES

Sur certaines sections, le projet prévoit des acquisitions foncières afin d'élargir l'espace public et d'offrir des aménagements cyclables confortables et sécurisés. Le projet cherche à minimiser ces acquisitions dans une démarche de préservation de l'environnement et d'acceptation du projet.

Ces acquisitions sont majoritairement situées sur les franges de parcelles agricoles et se limitent aux seules largeurs de l'aménagement cyclable.

Les études ultérieures permettront d'arrêter les besoins d'acquisitions foncières et d'engager les contacts avec les propriétaires en vue d'une acquisitions foncières à l'amiable. Tours Métropole pourrait avoir recours à une déclaration d'utilité publique en cas de point dur.

## PLAN DE CIRCULATION

Afin d'offrir de bonnes conditions de circulation pour les cyclistes, certaines sections nécessiteront des adaptations dans le plan de circulation (Ex : Vélorue). Dans ce cas, l'ensemble des accès riverains sera garanti.

## ARBRES

Le projet cyclable cherche à préserver au maximum les arbres existants. Cependant, certains points durs nécessiteront la suppression d'arbre. D'ores et déjà TMVL s'engage à replanter en cas de coupe. A noter que, le projet cyclable pourra s'articuler avec des projets de végétalisation de l'espace public.

## AMÉNAGEMENT CYCLABLE TRANSITOIRE

Il est envisagé de recourir sur certaines sections à des aménagements transitoires permettant de s'assurer de la bonne efficacité des aménagements proposés et d'évaluer les différents impacts notamment sur la circulation routière.

# Quelques exemples de réalisations

Afin d'atteindre le niveau de performance souhaité, les pistes cyclables, voies vertes et vélorues constitueront l'essentiel du réseau structurant. Certaines sections ne permettant pas la mise en œuvre de ces aménagements pourront être traitées différemment : Bandes cyclables, Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB, appelée également Chaucidou), Zone 30, ...

**Pistes cyclables** : aménagements exclusivement dédiés à la circulation des vélos et des Engins de Déplacement Personnel Motorisé (EPDM\*). Elles sont séparées physiquement de la chaussée (bordures, espaces verts, ...).

Il peut s'agir de pistes cyclables :

- **unidirectionnelles** : permettant la circulation dans un seul sens. Dans ce cas, deux pistes sont aménagées de part et d'autre de la chaussée et leur largeur est de 2m.



- **bidirectionnelles** : permettant la circulation dans les deux sens. Dans ce cas, elle est aménagée d'un seul côté de la voirie et sa largeur est de 3m.



**Voies vertes** : aménagements exclusivement dédiés à la circulation des piétons, des vélos et des EPDM\*. Elles sont séparées physiquement de la chaussée (bordures, espaces verts, ...).



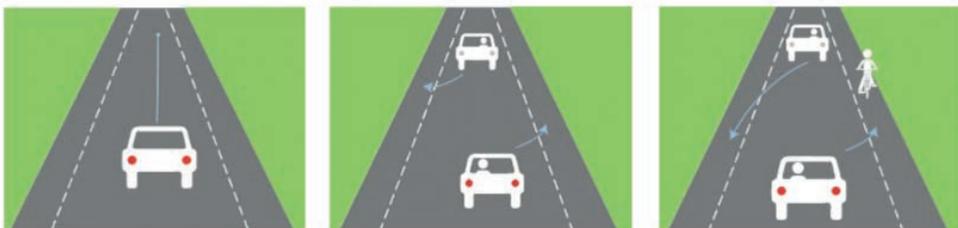
**Vélorue** : La vélorue est une section de voie appartenant au réseau cyclable structurant et accueillant un trafic motorisé exclusivement de desserte.



**Bandes cyclables :** aménagements exclusivement dédiés à la circulation des vélos et des EPDM\*. Elles sont séparées de la chaussée par un marquage au sol.

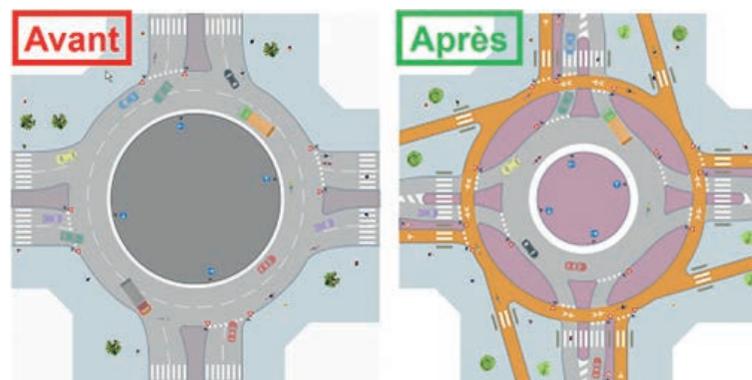


**Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB ou Chaucidou) :** Chaussée composée d'une voie centrale circulée par les véhicules motorisés et de deux rives circulées par les cyclistes. Les véhicules motorisés empruntent ponctuellement les rives lorsqu'ils croisent un autre véhicule motorisé, en vérifiant auparavant l'absence de cyclistes et à défaut en ralentissant.



**Traitement des intersections :** L'ensemble des intersections traversées par les itinéraires sera traité avec une attention particulière afin de :

- Assurer la visibilité réciproque des usagers
- Réduire la vitesse des véhicules
- Rendre le carrefour lisible
- Préserver les continuités de l'itinéraire
- Offrir des trajectoires les plus efficaces possibles aux cyclistes
- Réduire le nombre et la surface des zones d'intersection
- Choisir le régime de priorité adapté qui ne pénalise pas les cyclistes.



\*EPDM : Un engin de déplacement personnel (EDP) motorisé regroupe des engins tels que les différents modèles de trottinettes et patinettes électriques, les gyropodes, les monoroues ou les hoverboards.



**3**

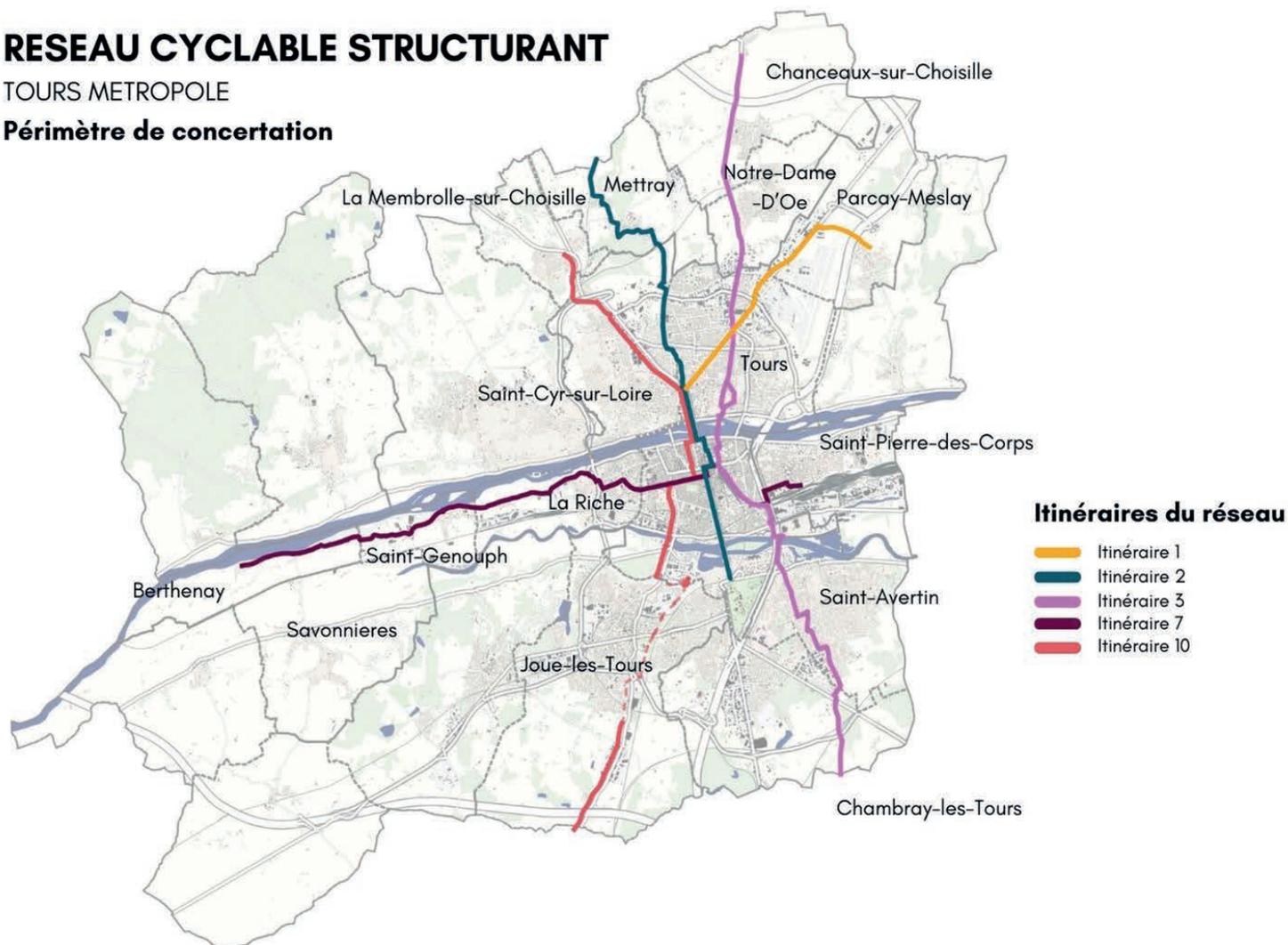
# **LES ITINÉRAIRES CYCLABLES SOUMIS À LA CONCERTATION**

# Synthèse des 5 itinéraires soumis à la concertation

## RESEAU CYCLABLE STRUCTURANT

TOURS METROPOLE

Périmètre de concertation





# Itinéraire 1

## PARÇAY MESLAY / TOURS



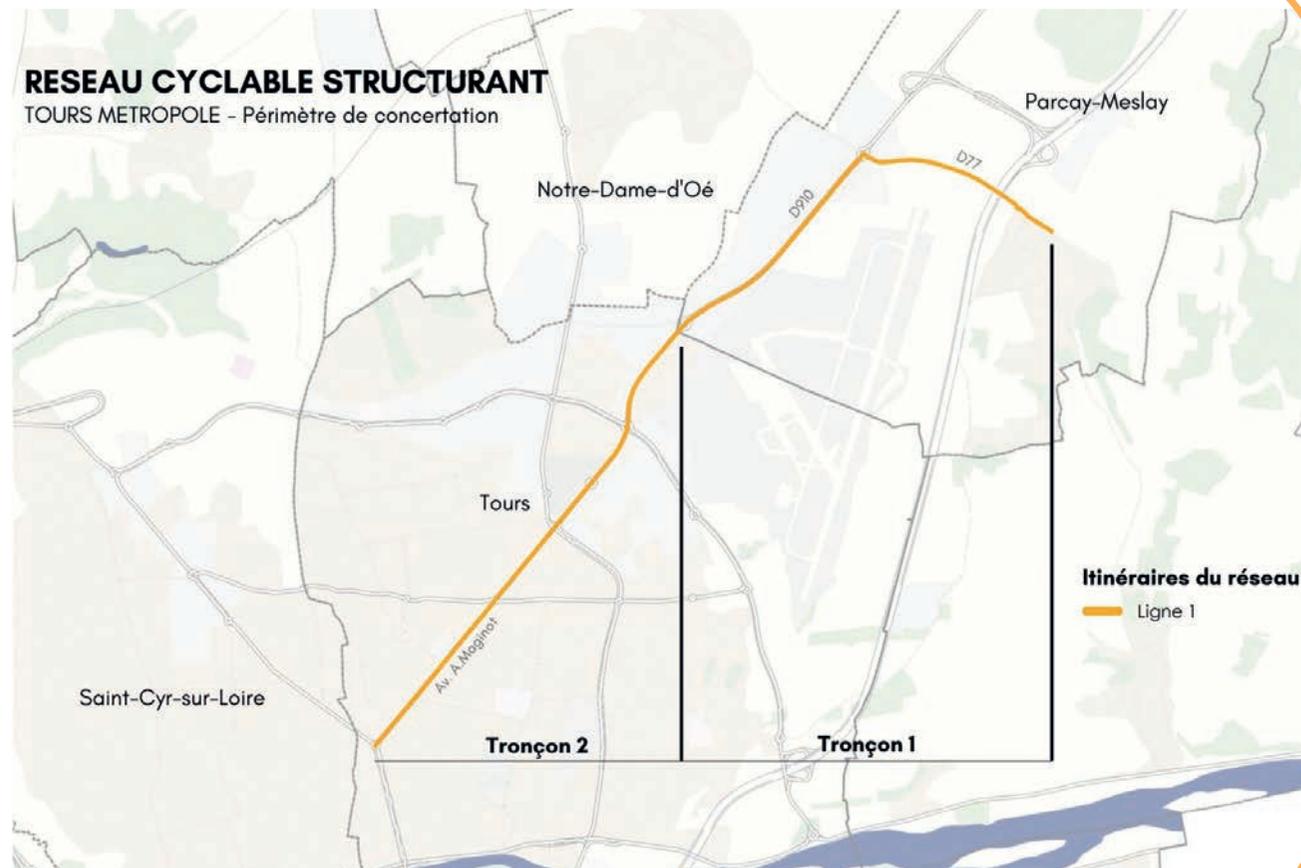
>Longueur : 7 km.

>Communes concernées : Parçay-Meslay et Tours.

>Principales rues concernées : RD 77 ; RD 910 ; Avenue Maginot.

>Principaux pôles desservis :

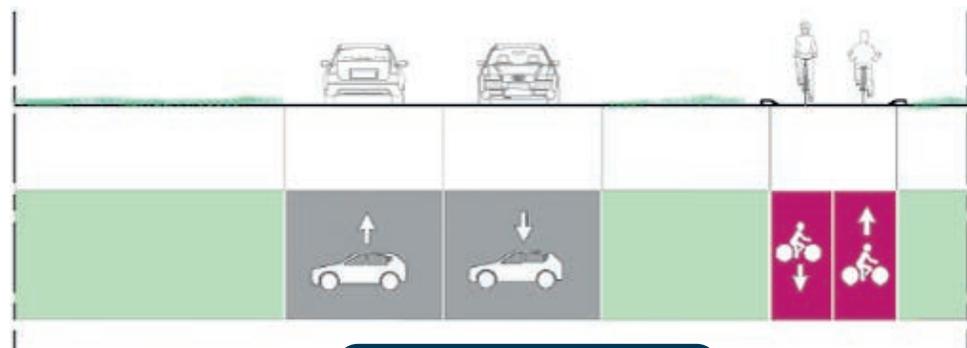
- *A Parçay-Meslay* : future ZAC ; proximité du centre-ville (mairie, église, école) ; zones d'activités de part et d'autre du rond-point de l'avion.
- *A Tours* : interconnexion avec le tramway ; zones d'activités Europarc et Tours Synergie ; commerces longeant l'avenue Maginot ; commissariat de police du secteur Nord de Tours ; collège du Christ-Roi.



*L'itinéraire 1 est présenté du Nord vers le Sud, soit de Parçay-Meslay vers Tours.*

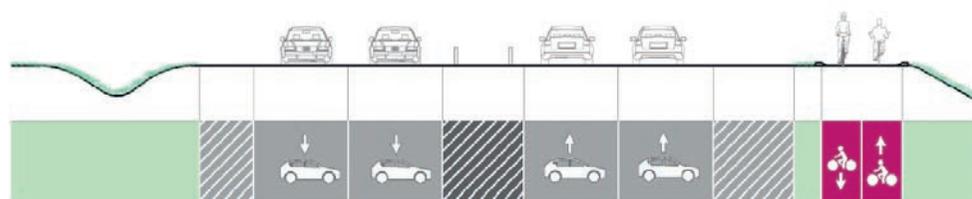
## ITINÉRAIRE 1 - TRONÇON 1 : PARCAY-MESLAY

Le projet prévoit la création d'une voie verte le long de la rue Thibaudière puis de pistes unidirectionnelles et bidirectionnelles le long de la RD77 jusqu'au rond-point de l'avion.



**RD 77 : Principe d'aménagement**

L'itinéraire se poursuit le long de la RD910, entre le rond-point de l'avion et le rond-point des compagnons d'Emmaüs. Une piste cyclable bidirectionnelle est aménagée en rive est.



**RD 910 - Principe d'aménagement**

## ITINÉRAIRE 1 - TRONÇON 2 : TOURS

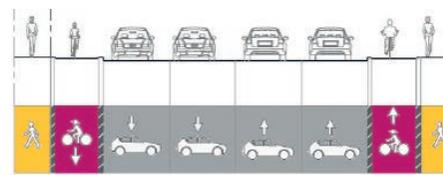
A Tours, l'itinéraire emprunte l'avenue Maginot depuis le giratoire des Compagnons d'Emmaüs jusqu'à la place de la Tranchée.



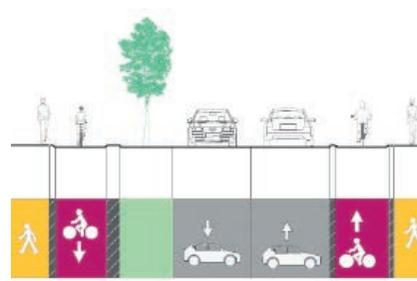
Jusqu'à Christ Roi, des pistes cyclables unidirectionnelles de 2m y seront aménagées.

La mise en œuvre de l'itinéraire sur cette section devra s'articuler avec les mutations urbaines et ainsi permettre de repenser globalement l'espace public (itinéraire cyclable, espace public, végétalisation, voirie, stationnement, ...). Dans l'attente de ces mutations, un aménagement cyclable transitoire pourrait être mise en place.

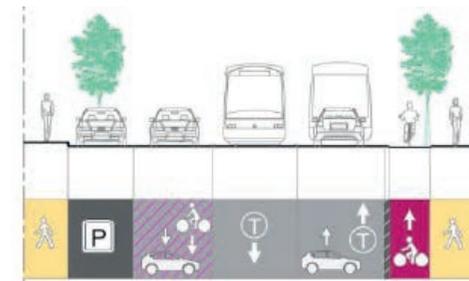
Entre Christ Roi et la Tranchée, les fonctionnalités existantes (tramway, voirie à sens unique, ...) limitent les possibilités d'intervention. Aussi, le projet prévoit d'améliorer les cheminements cyclables existants (déplacement de mobilier urbain, ...).



**Avenue Maginot section Compagnons d'Emmaüs –  
Boulevard Maréchal Juin : Principe d'aménagement**



**Avenue Maginot section Boulevard Maréchal  
Juin - Christ Roi : Principe d'aménagement**



**Avenue Maginot section Christ Roi – Place de  
la Tranchée : Principe d'aménagement**

# Itinéraire 2

## METTRAY / TOURS



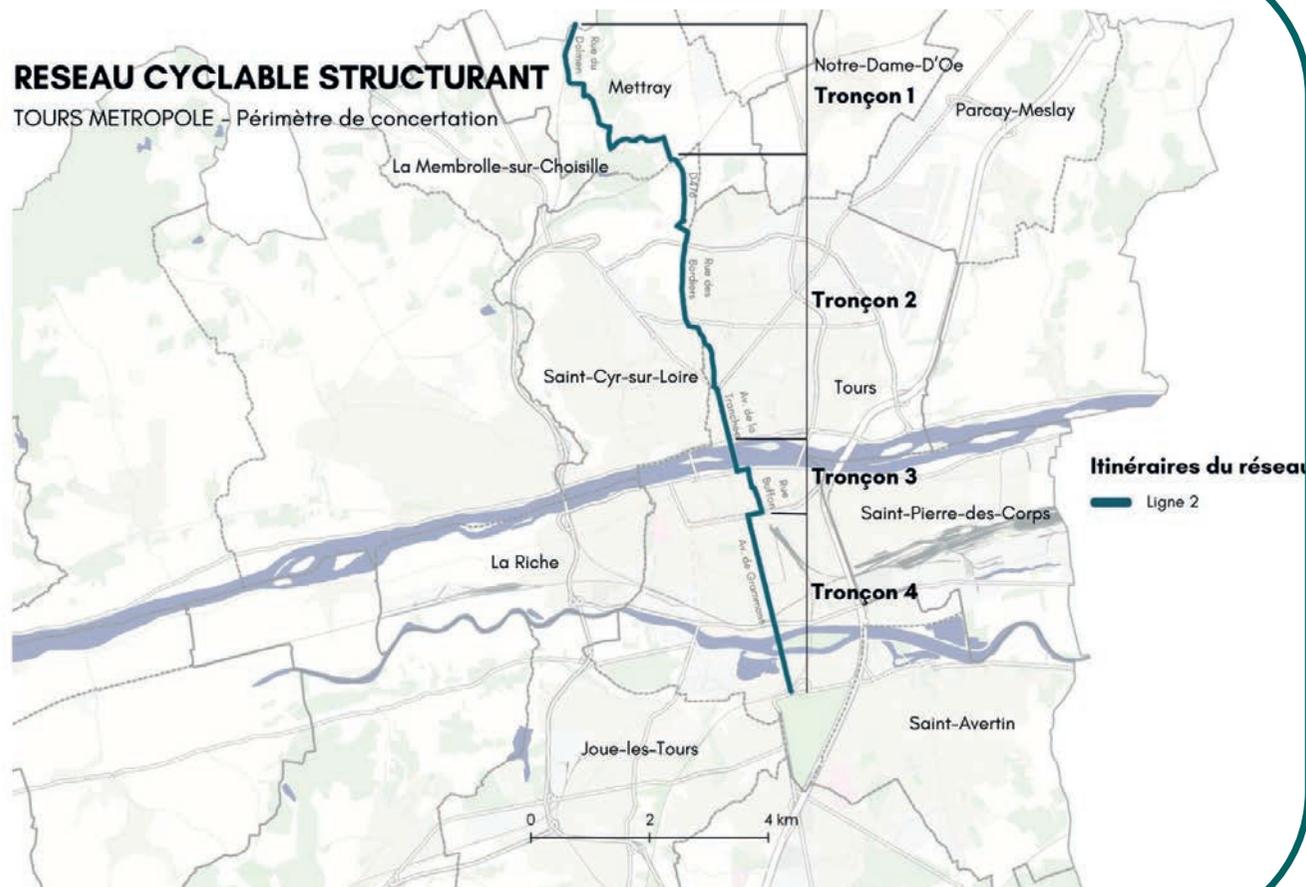
> **Longueur** : 14 km.

> **Communes concernées** : Mettray, Saint-Cyr-sur-Loire, Tours.

> **Principales rues concernées** : rue du Dolmen ; route de Mettray, route de Rouziers ; rue des Bordiers ; Avenue de la Tranchée ; rues Voltaire et Buffon ; Boulevard Heurteloup ; Avenue Grammont ; Avenue Pont du lac.

> **Principaux pôles desservis** :

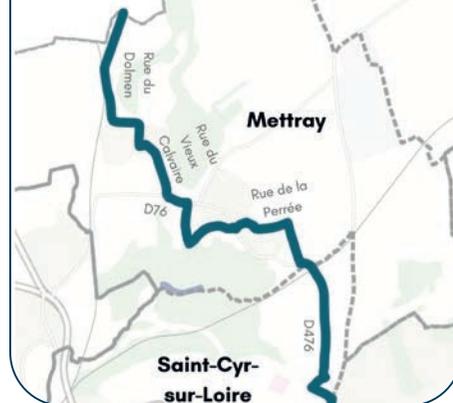
- **À Mettray** : proximité du Dolmen de la Grotte aux Fées ; centre-bourg (mairie, église, commerces) ; centre de loisirs Moulin Neuf.
- **À Saint-Cyr-sur-Loire** : projet Central Park.
- **À Tours** : interconnexion avec le tramway ; zone commerciale Tours Nord ; centre-ville (grand théâtre-opéra, conseil départemental d'Indre-et-Loire, gare SNCF, hôtel- de-ville, palais de justice, commerces) ; parc Honoré de Balzac ; centre aquatique du Lac et parking relais du Lac.



L'itinéraire 2 est présenté du Nord vers le Sud, soit de Mettray vers Tours.

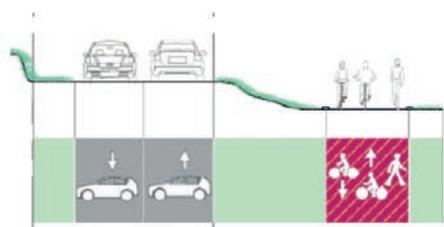
## ITINÉRAIRE 2 - TRONÇON 1 : METTRAY / SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Au nord, l'itinéraire débute à la limite métropolitaine sur la commune de Mettray où une voie verte est prévue d'être aménagée le long de la rue du Dolmen.

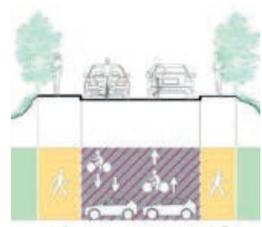


L'itinéraire se poursuit ensuite à travers le centre bourg de Mettray où les cyclistes évolueront majoritairement sur des voiries apaisées : zone de rencontre autour de l'église, chaudière rue du Vieux Calvaire, voie verte rue des Bourgetteries (RD76), voie partagée sur la rue de l'Orangerie, chaudière sur la rue de Bel Air et voie partagée sur les rue de la Perrée et de la Leuzière.

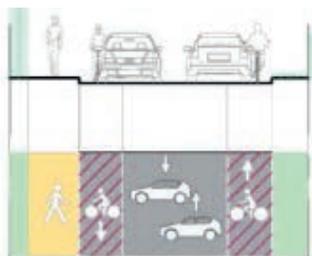
L'itinéraire rejoint ensuite la route de Mettray où une voie verte de 3m sera aménagée en rive est jusqu'à la rue de la Fontaine de Mie permettant de rejoindre l'aménagement cyclable existant le long de la petite Gironde.



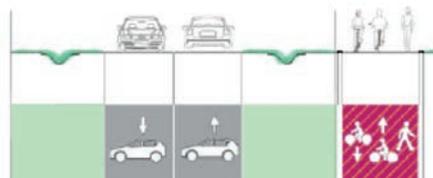
**Rue du Dolmen :**  
Principe d'aménagement



**Rue du vieux calvaire :**  
Principe d'aménagement



**Rue de Bel Air :**  
Principe d'aménagement



**Route de Mettray :**  
Principe d'aménagement

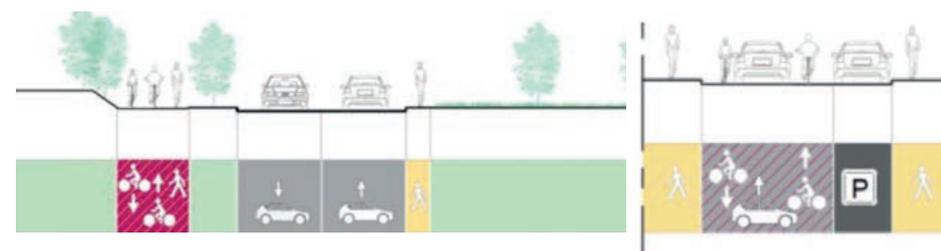
## ITINÉRAIRE 2 - TRONÇON 2 : ST-CYR-SUR-LOIRE / TOURS NORD

L'itinéraire se poursuit sur la route de Rouziers où une piste cyclable bidirectionnelle sera aménagée jusqu'au rond-point de Newark-On-Trent.



Une piste cyclable bidirectionnelle puis une voie verte seront aménagées en rive ouest de la rue des Bordiers jusqu'à la rue Daniel Mayer.

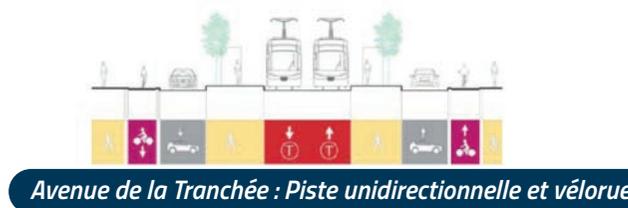
Entre la rue Danier Mayer et l'avenue du Mans, la rue des Bordiers sera aménagée en vélorue grâce à l'évolution du plan de circulation du quartier.



**Rue des Bordiers - voie verte :**  
Principe d'aménagement

**Rue des Bordiers : Vélorue**  
Principe d'aménagement

Au niveau de l'avenue de la Tranchée les cyclistes circuleront dans les contre-allées. En l'absence de contre-allées, des pistes unidirectionnelles seront créées.



**Avenue de la Tranchée : Piste unidirectionnelle et vélorue**

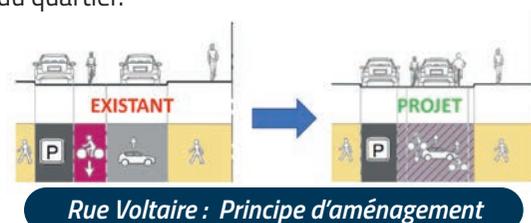
### ITINÉRAIRE 2 - TRONÇON 3 :

RUES VOLTAIRE, DE LA SCELLERIE, CORNEILLE ET BUFFON

Les cyclistes franchiront la Loire via l'aménagement existant du Pont Wilson, puis rejoindront la rue Voltaire via le quai Malraux.



Les rues Voltaire, Scellerie et Buffon seront aménagées en vélorue grâce à l'évolution du plan de circulation du quartier.

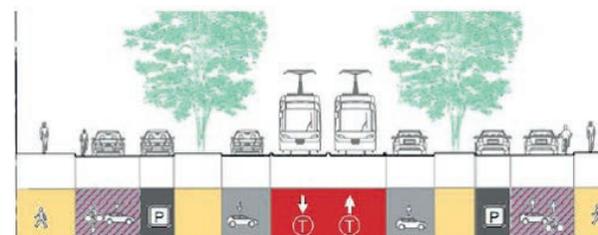


Rue Voltaire : Principe d'aménagement

### ITINÉRAIRE 2 - TRONÇON 4 :

TOURS AVENUE DE GRAMMONT / PONT DE LAC

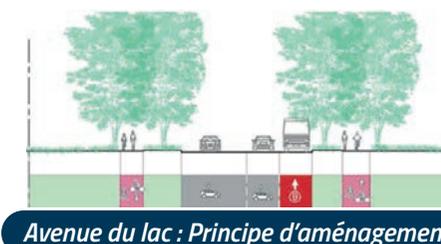
L'avenue de Grammont est réaménagée afin d'orienter les cyclistes vers les contre-allées qui seront transformées en vélorue. Le stationnement en épi sera remplacé par un stationnement longitudinal.



Avenue de Grammont : Principe d'aménagement

Entre la place de la Liberté et le Cher, le déploiement de l'itinéraire s'articule avec les aménagements prévus dans le cadre du projet de ligne 2 du tramway. Des pistes cyclables unidirectionnelles seront mises en places dès lors que les emprises le permettent. Ailleurs, les cyclistes seront invités à utiliser les contre-allées qui seront adaptées pour faciliter leur circulation.

Au sud du Cher, les voies vertes existantes le long de l'avenue du Lac seront confortées.



Avenue du lac : Principe d'aménagement



# Itinéraire 3

## CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE / CHAMBRAY-LÈS-TOURS



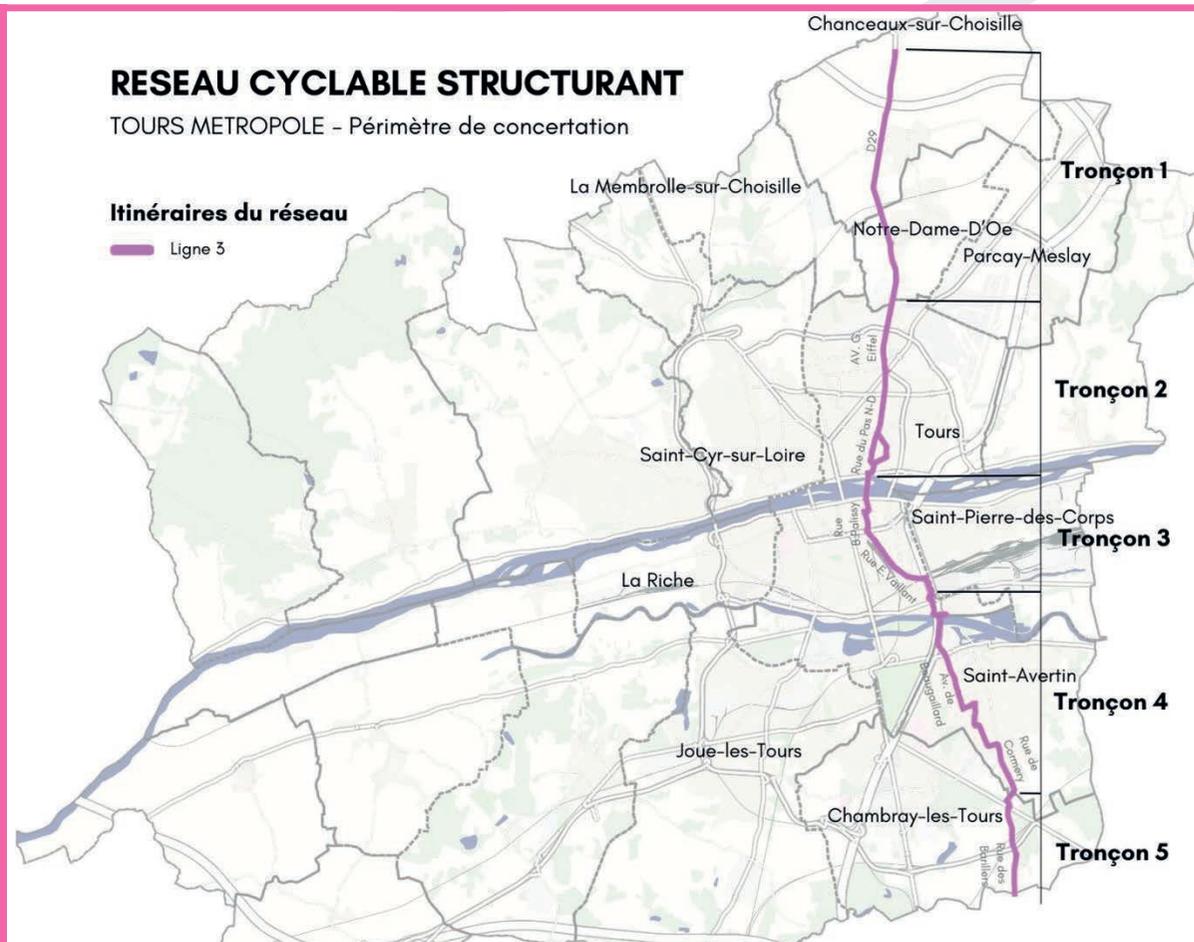
>Longueur : 23 km.

>Communes concernées : Chanceaux-sur-Choisille, Notre-Dame d'Oé, Tours, Saint-Avertin et Chambray-lès-Tours.

>Principales rues concernées : RD29 ; Avenue G.Eiffel ; rues Pas de Notre Dame ; Devildés ; Nouveau Calvaire ; Pont de Fil ; rues Lavoisier ; Palissy ; Vaillant ; Etienne d'Orves ; Avenue Pompidou et Beugaillard ; rues de Cormery et Barilliers.

> Principaux pôles desservis :

- **À Chanceaux-sur-Choisille :** hameau ; proximité du centre- bourg ; zone d'activités La Duquerie.
- **À Notre-Dame-d'Oé :** hameau ; proximité du centre-bourg ; complexe culturel Oésia ; zone industrielle de l'Arche d'Oé.
- **À Tours :** interconnexion avec le tramway ; centre-ville ; écoles ; palais des congrès ; gare ; zone industrielle de l'Arche d'Oé.
- **À Saint-Avertin :** centre-ville ; école Christophe Plantin ; zone d'activités Les Aubuis.
- **À Chambray-lès-Tours :** P+R de la Papoterie du tramway ligne 2.



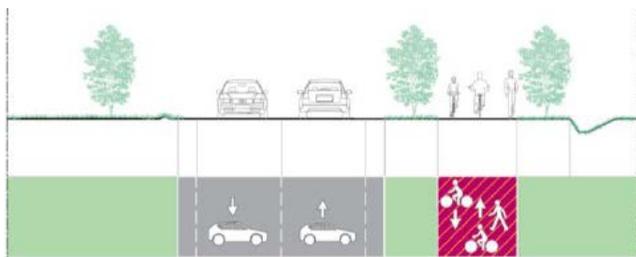
L'itinéraire 3 est présenté du Nord vers le Sud, soit de Chanceaux-sur-Choisille vers Chambray-lès-Tours.

### ITINÉRAIRE 3 - TRONÇON 1 : CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE ET NOTRE-DAME D'OÉ / TOURS NORD

Depuis le hameau de Langennerie à Chanceaux-sur-Choisille jusqu'à l'avenue Gustave Eiffel à Tours, il est prévu d'aménager une voie verte le long de la RD29.



A Tours, l'avenue Gustave Eiffel est requalifiée pour insérer une piste cyclable bidirectionnelle.



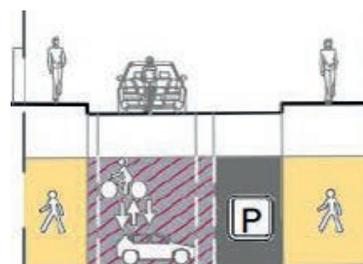
*RD 29 : Principe d'aménagement*

### ITINÉRAIRE 3 - TRONÇON 2 : TOURS NORD / TOURS CENTRE

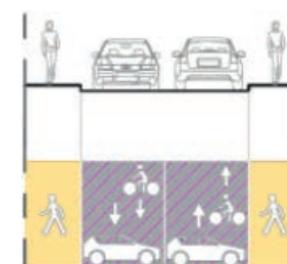
Entre le carrefour de la Marne et la place du général Leclerc l'itinéraire emprunte la rue du Pas de Notre Dame, la rue Dévildé (sens descendant), les rues Saint-Barthélemy/ La Salle (sens montant), la rue du Nouveau Calvaire, la rue Losserand, la la rue du Vieux Pont, le Pont Saint-Symphorien, la rue Lavoisier, la place Sicard et la rue Palissy.



Ces rues sont majoritairement aménagées en vélorue pour permettre d'offrir de bonnes conditions de circulation aux cyclistes.



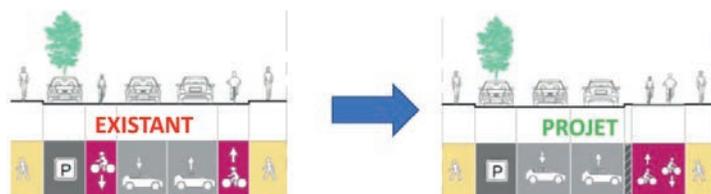
*Rue du Pas de Notre Dame :  
Principe d'aménagement*



*Rue Lavoisier :  
Principe d'aménagement*

### ITINÉRAIRE 3 - TRONÇON 3 : TOURS CENTRE / TOURS SUD

Les aménagements transitoires rue Edouard Vaillant sont repris pour offrir un meilleur niveau de confort. Pour cela, le projet prévoit la transformation des bandes cyclables en piste bidirectionnelle côté Est (connexion au quartier Velpeau et lieux de vie)



**Rue Edouard Vaillant : Principe d'aménagement AVANT/APRÈS**

L'itinéraire rejoint ensuite la rue du Dr. Zamenhof où un chaucidou est prévu. Les cyclistes profiteront ensuite de voies apaisées pour rejoindre les bords du Cher : rue d'Estienne D'Orves, rue Lecia, rue du Jardin Bouzignac et promenade de Florence.

L'itinéraire se raccordera dans un premier temps à l'aménagement transitoire existant sur le pont d'Arcole, puis profitera de la future passerelle de franchissement du Cher.

### ITINÉRAIRE 3 - TRONÇON 4 : SAINT-AVERTIN

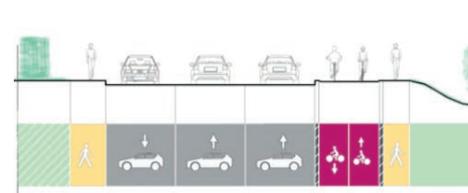
A Saint-Avertin, l'aménagement cyclable existant de l'avenue Pompidou sera transformé en piste cyclable bidirectionnelle.

Compte tenu des contraintes d'emprise de l'avenue Beaugaillard, les cyclistes emprunteront majoritairement la voie de circulation générale. Il est prévu des dispositifs permettant d'apaiser le trafic ainsi qu'un itinéraire alternatif via les rues de Beaugaillard, des Cigognes et des Gougets.



Compte tenu des différentiels de vitesses entre les cyclistes montant et les véhicules motorisés, une piste cyclable unidirectionnelle sera toutefois aménagée entre la rue de Grandmont et l'avenue de Beaugaillard (sens montant).

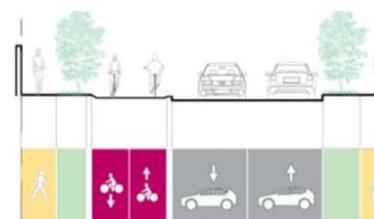
L'itinéraire empruntera ensuite les aménagements cyclables de l'avenue du Général De Gaulle (pistes cyclables) puis ceux de la rue des Cicottés (chaucidou). Les cyclistes continueront leur trajet par l'impasse des Cicottées et la rue Henri Dunant. L'itinéraire se poursuivra rue de Cormery sur laquelle une piste bidirectionnelle sera créée.



**Avenue George Pompidou – Principe d'aménagement**



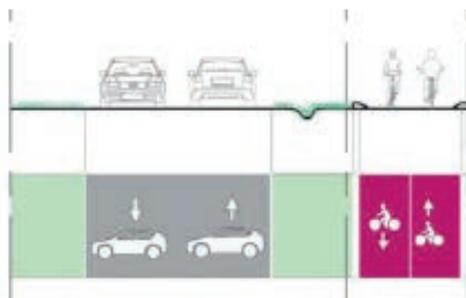
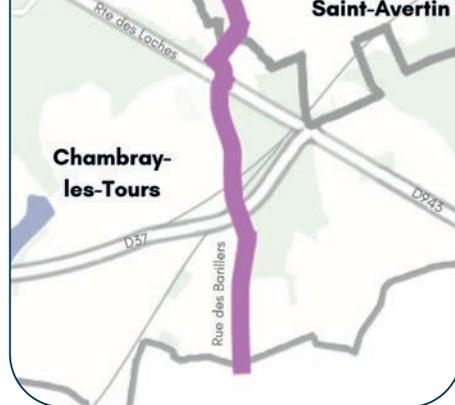
**Avenue Beaugaillard : Principe d'aménagement**



**Rue de Cormery : Principe d'aménagement Piste cyclable bidirectionnelle**

### ITINÉRAIRE 3 - TRONÇON 5 : CHAMBRAY-LES-TOURS

Sur la commune de Chambray-lès-Tours, le réseau cyclable structurant empruntera la rue des Barillers pour se connecter à Veigné. Le projet prévoit la réalisation d'une piste bidirectionnelle.



Rue des Barillers à Chambray



# Itinéraire 7

## BERTHENAY / SAINT-PIERRE-DES-CORPS



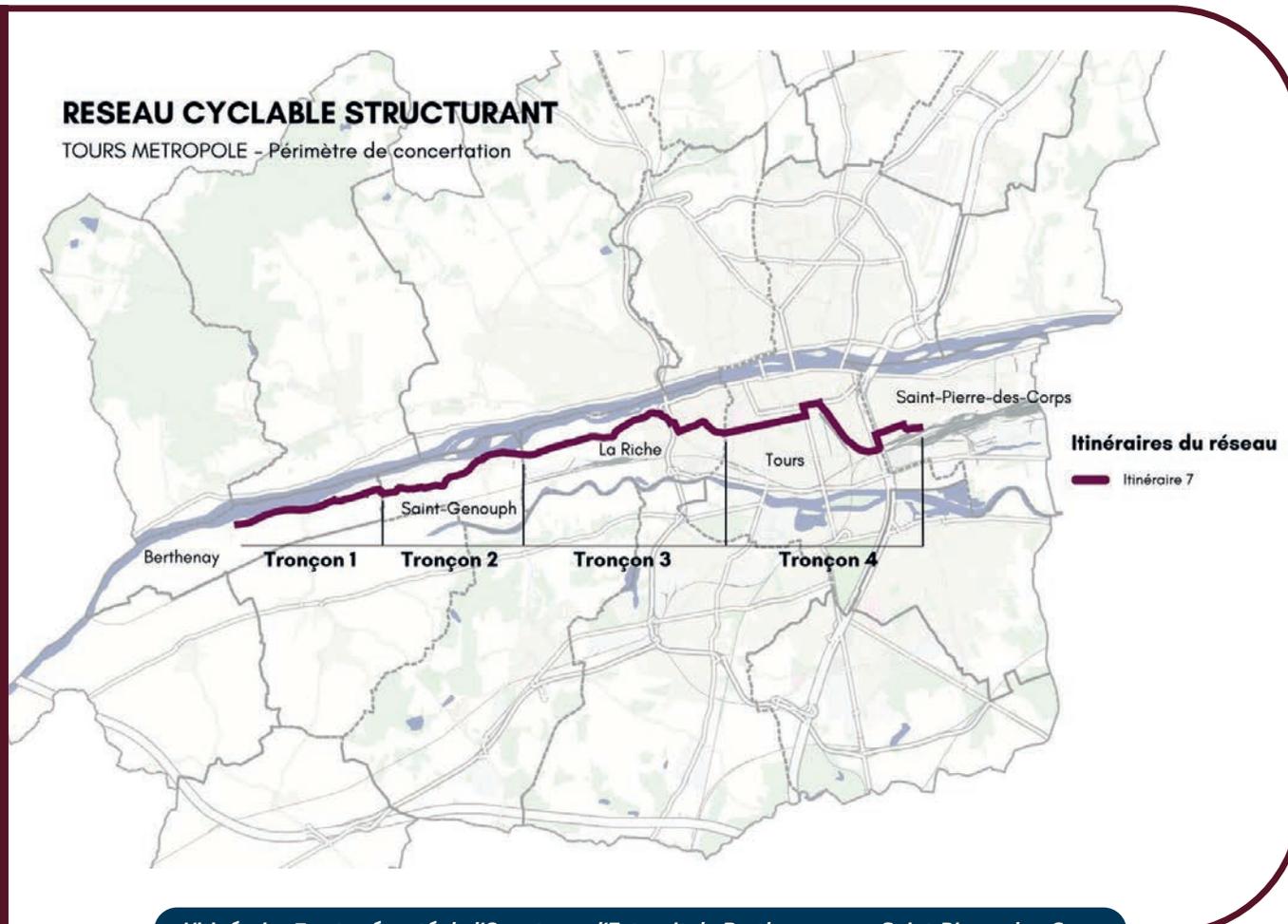
>Longueur : 17 km.

>Communes concernées : Berthenay, Saint-Genouph, La Riche, Saint-Pierre-des-Corps et Tours.

>Principales rues concernées : RD88 ; Rue de l'Aireau des Poulets ; La Baillardière ; Rue de Varennes ; Dite lève de la Loire ; Avenue du Prieuré ; rues des Hautes Marches ; Entraigues ; Vaillant ; Ateliers.

> Principaux pôles desservis :

- **À Berthenay** : hameau ; proximité du centre-bourg ; zone d'activités La Duquerie.
- **À Saint-Genouph** : centre-bourg.
- **À La Riche** : tennis club ; futur parc relais ; école élémentaire Ferdinand Buisson et proximité de l'école maternelle Henri Tamisier ; magasin Super U.
- **À Tours** : Hopital Bretonneau, Gare de Tours, Mairie, Centre ville.
- **À Saint-Pierre-des-Corps** : zone d'activité de la gare (technicentre, etc.) ; gare TGV.

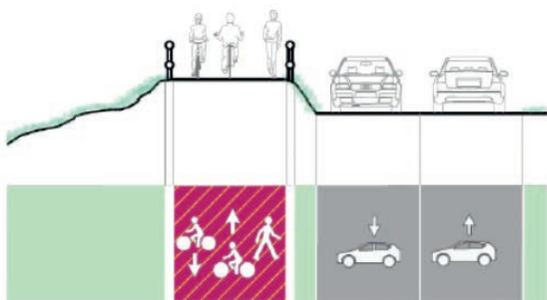


L'itinéraire 7 est présenté de l'Ouest vers l'Est, soit de Berthenay vers Saint-Pierre-des-Corps.

## ITINÉRAIRE 7 - TRONÇON 1 : BERTHENAY

Depuis le centre bourg de Berthenay, une voie verte est aménagée en haut de digue (RD88) jusqu'à la rue de l'Aireau des Poulets.

L'itinéraire se poursuit sans aménagement spécifique sur la rue de la Baillardière et la rue du Petit Moreau Picoult.

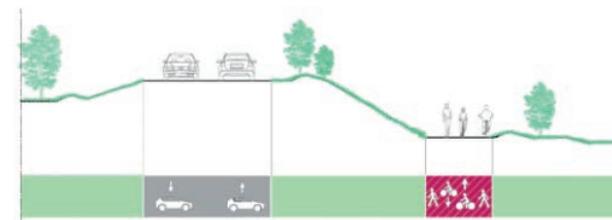


*Touffault : Principe d'aménagement - voie verte sur digue*

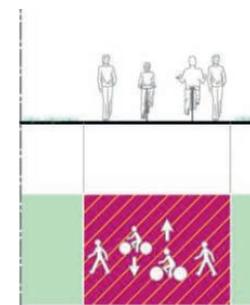
## ITINÉRAIRE 7 - TRONÇON 2 : SAINT-GENOUPH

L'itinéraire continue en empruntant un chemin rural, en partie prolongé et aménagé en voie verte, rejoignant la rue du Bec de l'Isle puis la rue de Marçay. Depuis la rue de Marçay, une voie verte sera aménagée sur la partie nord de la rue des Varennes jusqu'à la rue des Terres Fortes, puis les cyclistes évolueront dans la circulation générale jusqu'à la RD88.

A l'intersection entre la rue des Varennes et le RD88, les cyclistes rejoindront les bords de Loire où le chemin en pied de digue sera transformé en voie verte.



*Chemin en pied de digue le long de la route de St Genouph : Principe d'aménagement*

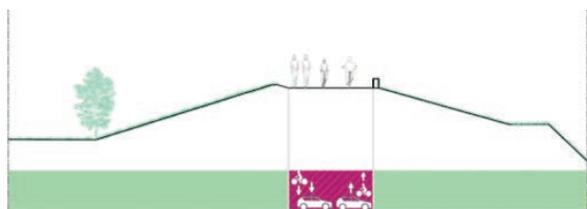


*Chemin rural secteur Bec de l'Isle et rue de Varenne: Principe d'aménagement*

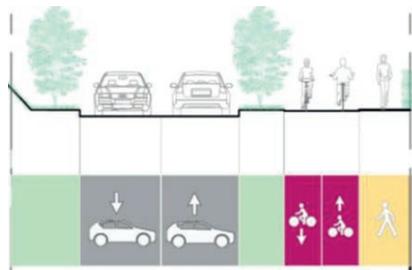
## ITINÉRAIRE 7 - TRONÇON 3 : LA RICHE

Sur la commune de la Riche, l'itinéraire rejoint ensuite la Dite de Lève de la Loire jusqu'à la partie est de la route de Saint-Genouph, en interface avec le terminus de la ligne 2 du tramway. Le projet utilise les aménagements existants de l'avenue du Prieuré.

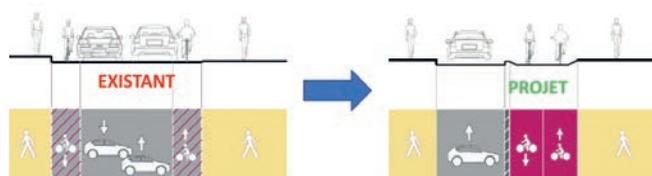
Une piste cyclable bidirectionnelle est aménagée rue des Hautes Marches grâce à la suppression d'une voie de circulation.



*Dite Lève de la Loire: Principe d'aménagement*



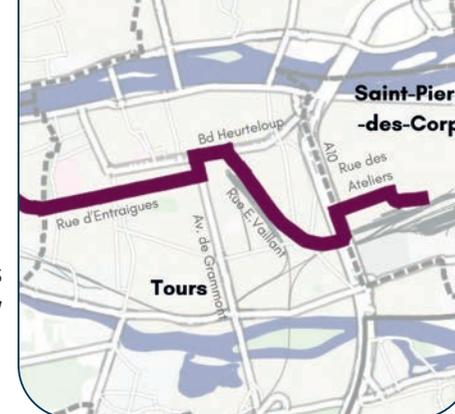
*Avenue du Prieuré: Principe d'aménagement*



*Rue des Hautes Marches: Principe d'aménagement  
AVANT/APRES (piste cyclable bidirectionnelle)*

## ITINÉRAIRE 7 - TRONÇON 4 : TOURS - SAINT-PIERRE-DES-CORPS

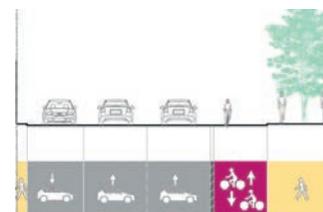
Le projet bénéficie ensuite des aménagements prévus dans le cadre de la ligne 2 du tramway et de la ZAC Plessis Botanique.



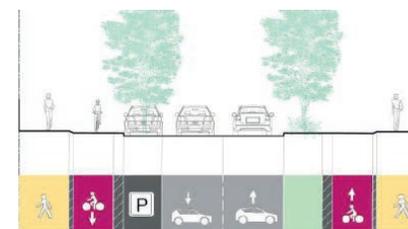
A la sortie de la ZAC du Plessis Botanique, l'itinéraire emprunte la rue Pierre Mendès France à la Riche puis la rue d'Entraigues aménagée en vélorue. L'itinéraire bénéficie ensuite des aménagements réalisés dans le cadre des itinéraires 1, 2 et 3 sur l'avenue Grammont, le boulevard Heurteloup et la rue E. Vaillant.

Depuis la rue Zamenhof, l'itinéraire rejoint l'avenue Pompidou via le passage sous l'autoroute (Point Zéro). Une piste cyclable bidirectionnelle est aménagée sur la partie est de l'avenue Pompidou.

La rue des ateliers, sur la commune de Saint Pierre des Corps, est réaménagée afin d'offrir des pistes unidirectionnelle. Une connexion cyclable à la gare de Saint-Pierres-des-Corps sera réalisée.



*Avenue George Pompidou: Principe d'aménagement*



*Rue des Ateliers: Principe d'aménagement*



# Itinéraire 10

## LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE / JOUÉ-LÈS-TOURS



> **Longueur :** 19 km.

> **Communes concernées :** La Membrolle-sur-Choisille, Saint-Cyr-sur-Loire, Tours et Joué-lès-Tours.

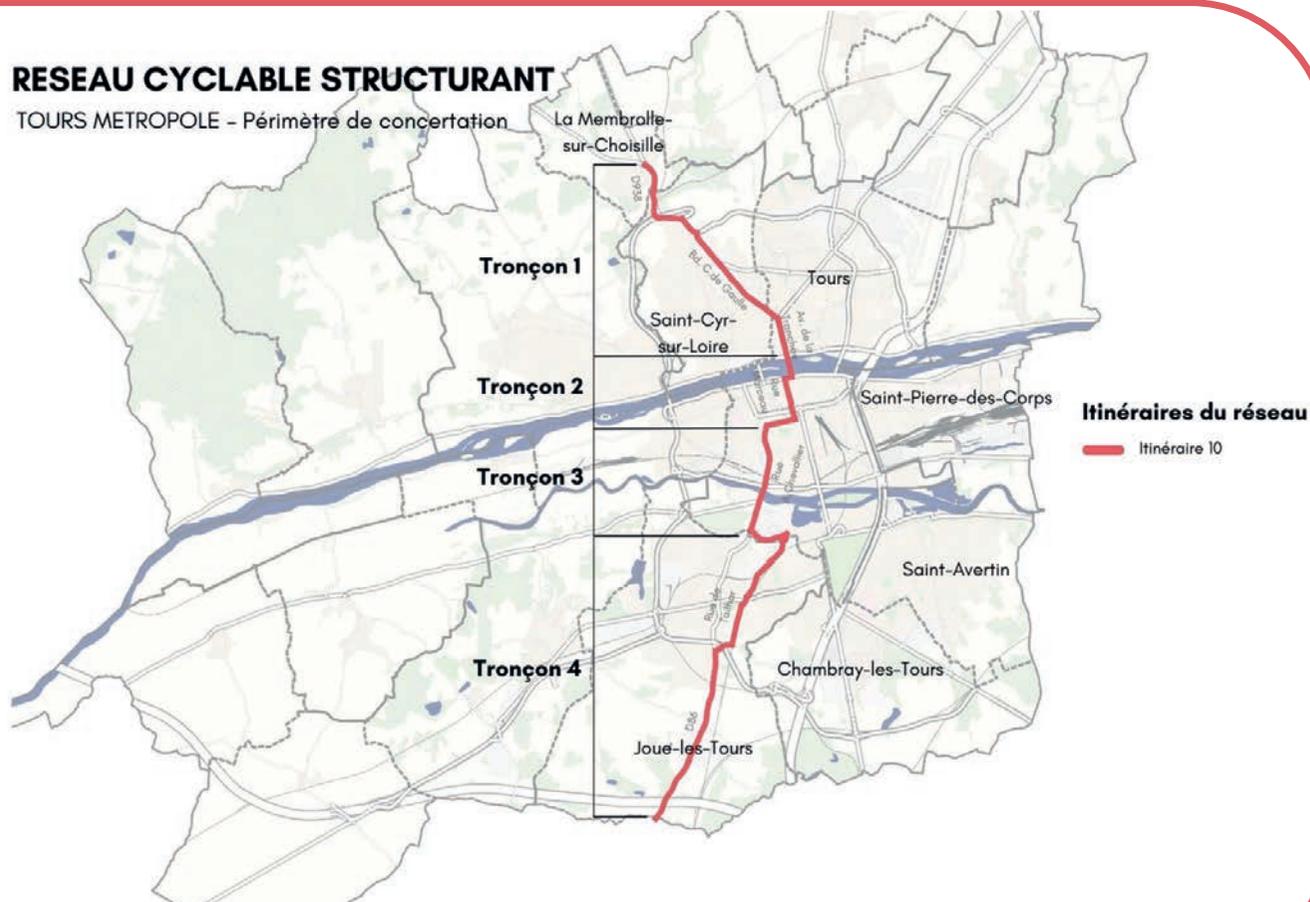
> **Principales rues concernées :** RD 938 ; Rue André Brohée ; Boulevard Général de Gaulle ; Avenue de la Tranchée ; Rues Tanneur, Constantine, Marceau, Sand, Chinon, Auguste Chevallier ; Avenue de Pont-Cher ; Route des 2 Lions ; Route de Monts.

> **Principaux pôles desservis :**

- **À La Membrolle-sur-Choisille :** proximité du centre-ville.
- **À Saint-Cyr-sur-Loire :** proximité de la gare de La Membrolle-sur-Choisille ; zone d'activités EquAtop.
- **À Tours :** Université François-Rabelais ; collège Anatole France ; nombreux commerces ; centre commercial L'Heure Tranquille et quartier des 2 Lions.
- **À Joué-lès-Tours :** complexe sportif des Bercelles ; zone industrielle de la Lodièrre.

### RESEAU CYCLABLE STRUCTURANT

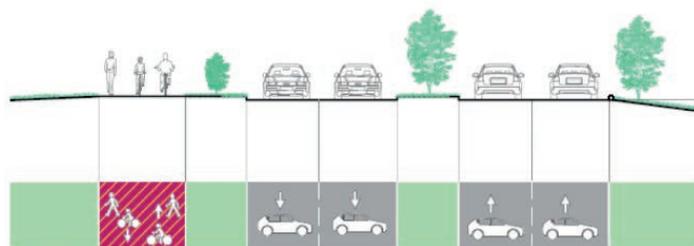
TOURS METROPOLE - Périmètre de concertation



L'itinéraire 10 est présenté du Nord au Sud, de Membrolle-sur-Choisille à Joué-les-Tours.

## ITINÉRAIRE 10 - TRONÇON 1 : L'AMEMBROLLE-SUR-CHOISILLE / ST-CYR-SUR-LOIRE

Sur la commune de la Membrolle-sur-Choisille, l'itinéraire s'inscrit tout d'abord dans le prolongement de la voie verte existante le long de la RD938.

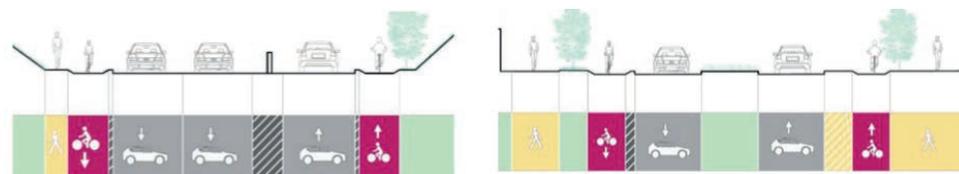


**RD 938 : Principe d'aménagement - voie verte**

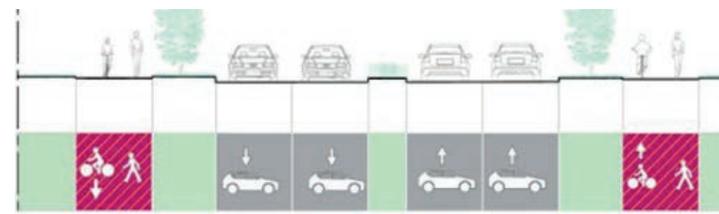
Puis l'itinéraire se poursuit sans aménagement spécifique sur la rue André Brohée à Saint-Cyr-sur-Loire, avant de rejoindre à nouveau la RD938 où les bandes cyclables seront transformées en pistes unidirectionnelles.

Sur la partie Nord du boulevard Charles de Gaulle, les voies vertes existantes seront confortées et améliorées.

A partir du rond-point du Maréchal Leclerc, il est envisagé la réduction du profil de voirie à 1 voies dans chaque sens afin de permettre l'insertion de pistes cyclables unidirectionnelles. Cette section pourrait bénéficier dans un premier temps d'un aménagement transitoire afin de confirmer les principes d'aménagements.



**Bd Charles de Gaulle : Principe d'aménagement**



**Boulevard Charles De Gaulle : Principe d'aménagement**

L'itinéraire profite ensuite des aménagements réalisés dans le cadres des itinéraires 1 et 2 pour rejoindre la rive sud de la Loire.

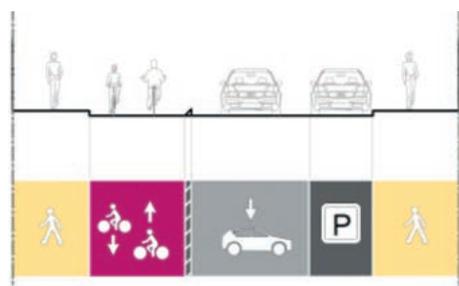
## ITINÉRAIRE 10 - TRONÇON 2 : TOURS CENTRE

Une liaison entre le pont Napoléon et le pont Mirabeau sera assurée par des pistes cyclables unidirectionnelles sur le quai des Tanneurs et bidirectionnelle sur le quai Malraux.

Dans le centre de Tours, le projet prévoit la création de pistes bidirectionnelles sur les rues Constantine et Marceaux.



*Avenue Malraux: Piste bidirectionnelle*



*Rue Marceau : Principe d'aménagement*

## ITINÉRAIRE 10 - TRONÇON 3 : TOURS SUD

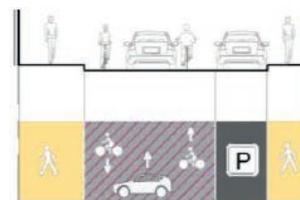
L'itinéraire se poursuit sur la vélodrome d'Entraigues avant de rejoindre la rue de Chinon puis la rue Auguste Chevallier qui est aménagée en vélodrome jusqu'à la rue du Général Renault.



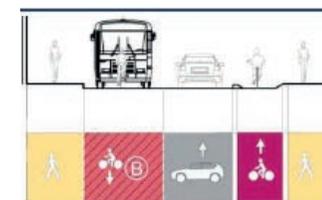
Plus au sud, la rue A. Chevallier bénéficiera d'une piste cyclable unidirectionnelle dans le sens sud-nord, tandis que le couloir bus vélo existant sera conforté pour le sens nord-sud.

L'itinéraire profitera de l'aménagement existant du giratoire Saint-Sauveur. Les aménagements existants entre le giratoire Saint-Sauveur et le giratoire Monod seront confortés.

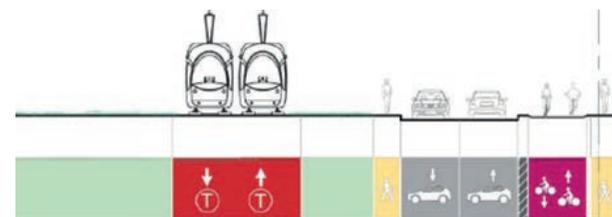
L'avenue de Pont Cher accueillera des pistes unidirectionnelles jusqu'à l'intersection avec le tramway puis bidirectionnelle (Ouest) pour rejoindre l'aménagement existant du Petit Cher.



*Rue Auguste Chevallier Nord jusqu'à la rue du Général Renault : Principe d'aménagement*



*Rue Auguste Chevallier Sud : Principe d'aménagement*



*Avenue de Pont-Cher le long du tramway jusqu'à l'Avenue Dassault : Principe d'aménagement*

## ITINÉRAIRE 10 - TRONÇON 4 : JOUÉ-LÈS-TOURS

Depuis Tours, le projet bénéficiera des aménagements existants le long du Petit Cher et de la route des Deux Lions, puis des aménagements portés au titre de l'itinéraire n°4 entre le boulevard Jean Jaurès et la rue de la Vallée Violette (voie verte à l'ouest des voies ferrées).



Sur la commune de Joué-lès-Tours, une piste bidirectionnelle est créée sur la route de Monts.



Route de Monts : exemples d'aménagements AVANT/APRÈS





4

# **LA CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE**

# Pourquoi une concertation réglementaire ?

Une phase de concertation réglementaire se déroule du 27 novembre au 22 décembre 2023 inclus sur une partie du Réseau cyclable structurant de Tours Métropole Val de Loire. La concertation porte spécifiquement sur les itinéraires 1, 2, 3, 7, 10.

Cette concertation spécifique s'inscrit dans le cadre légal de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme. Ses modalités ont été définies par arrêté du Vice-Président des mobilités de Tours Métropole Val de Loire en novembre 2023.

Le réseau cyclable structurant se déclinant en itinéraires, chaque itinéraire et liaison - qui constitue la "déclinaison opérationnelle" du schéma directeur cyclable du 28/02/2022 - est ainsi un "projet" au sens de l'article L.122-1-I du code de l'environnement.

## À SAVOIR !

Une concertation préalable est un dispositif participatif dont l'objectif est d'informer et de recueillir l'ensemble des avis des parties prenantes et du grand public sur un projet, et ce avant que la décision ne soit prise. Le calendrier de la concertation qui a été défini permet aux participants une connaissance approfondie du projet et de ses enjeux.

## LES OBJECTIFS MAJEURS DE CETTE CONCERTATION PRÉALABLE PORTENT SUR LES ASPECTS SUIVANTS :



**Informers les parties prenantes**, dont les habitants, sur les itinéraires 1, 2, 3, 7 et 10 du Réseau Cyclable Structurant en présentant notamment les grands objectifs et les niveaux d'aménagements envisagés.



**Permettre l'expression la plus large du public** et mesurer les attentes des habitants, usagers, et cyclistes du territoire.



**D'adapter le programme et les études** en fonction des attentes et besoins exprimés lors de la consultation afin de susciter une adhésion durable.

## Pourquoi suis-je concerné(e) ?

**Que vous soyez cycliste, automobiliste ou piéton, votre avis compte, et ce quelle que soit votre pratique - ou non pratique - actuelle du vélo ou celle à venir.**

Au-delà d'un projet d'aménagement, la réalisation des itinéraires 1, 2, 3, 7, 10 participera à améliorer les déplacements de tous au sein de la métropole, à réduire les nuisances (pollution de l'air, pollution sonore, encombrement...), à accompagner la transition énergétique et à gagner en qualité de vie.

**Toutes les questions posées et les avis formulés par le public lors de cette concertation permettront d'enrichir les réflexions menées et les choix d'aménagements.**

## Comment puis-je m'informer et participer ?



### DOSSIER DE CONCERTATION



> Sur le site internet : [www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr)



> Dans toutes les mairies de la Métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.



### RÉUNION PUBLIQUE

> Mercredi 29 novembre à 18h30, Salle polyvalente Paul Tixier, rue des Halles à Tours.



### ATELIER PARTICIPATIF AVEC LE PUBLIC ÉTUDIANT

> Vendredi 1er décembre, Université de Tours - Site Portalis.



### POINTS INFO

> Jeudi 7 décembre, marché de la Rabière à Joué-lès-Tours.

> Lundi 11 décembre, parvis de la gare de Saint-Pierre-des-Corps.

> Mercredi 13 décembre, parvis de la gare de Tours.



## Comment puis-je contribuer ?

### LE PUBLIC POURRA EXPRIMER ET FAIRE CONNAÎTRE SES OBSERVATIONS TOUT AU LONG DE LA CONCERTATION :

Les moyens d'expression prévus sont faits pour que chaque contribution porte sur un itinéraire : nous vous invitons à faire part de vos avis en fonction du secteur concerné par votre question via les adresses ci-dessous

 > **Sur les registres papier à disposition dans toutes les mairies** de la Métropole ainsi que dans les mairies de quartier de Tours, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

 > **Sur le site internet [www.tours-metropole.fr](http://www.tours-metropole.fr)** via un **questionnaire en ligne**

 > **Par courriel**

[itineraires-cyclable1@tours-metropole.fr](mailto:itineraires-cyclable1@tours-metropole.fr)

[itineraires-cyclable2@tours-metropole.fr](mailto:itineraires-cyclable2@tours-metropole.fr)

[itineraires-cyclable3@tours-metropole.fr](mailto:itineraires-cyclable3@tours-metropole.fr)

[itineraires-cyclable7@tours-metropole.fr](mailto:itineraires-cyclable7@tours-metropole.fr)

[itineraires-cyclable10@tours-metropole.fr](mailto:itineraires-cyclable10@tours-metropole.fr)

 > **Par courrier postal à :**

Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire  
CONCERTATION – itinéraire [*INDIQUER N°*]  
60 avenue marcel Dassault CS 30651  
37206 Tours Cedex 03

## Quelle suite sera donnée à la concertation ?

**Les contributions et les avis exprimés durant la concertation réglementaire feront l'objet d'un bilan de concertation.**

Il viendra nourrir les réflexions sur les aménagements à conduire et sera pris en compte dans la mise en œuvre du projet.

**Tout au long de la réalisation des itinéraires 1, 2, 3, 7 et 10, une information régulière sera mise à disposition du public.**





## Réseau cyclable structurant Tours Métropole Val-de-Loire